

Alain THIRION
42, rue du Chemin Vert

95330 DOMONT

8/10/01
98 B358 A2195

A.W.F.
45, rue Gustave Nicolle

76600 LE HAVRE

Domont, le 2 avril 2001

Monsieur le Président,

Je vous prie de noter ma démission en tant qu'administrateur de votre société à dater de ce jour.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Alain THIRION

AWF SA
45 RUE GUSTAVE NICOLLE
76600 LE HAVRE
SOCIETE ANONYME AU
CAPITAL DE 500 000 FRANCS
R.C.S. LE HAVRE : 420310567

PROCÈS VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DU
Mardi 10 avril 2001

L'an Deux Mille un, le 10 avril à 10 heures 30, les associés de la société AWF Société Anonyme au Capital de 500 000 Francs, divisé en 500 actions de 1000 Francs chacune, se sont réunis dans les bureaux d'AWF sis au HAVRE, 45, rue Gustave Nicolle, en assemblée générale, sur convocation envoyée à chacun d'eux le 23 mars 2001.

Sont présent les actionnaires suivants :

- ✓ Monsieur Alexandre KEITA, propriétaire de 205 actions
- ✓ Monsieur Georges GOUMENT représente la société LOGITAINER, propriétaire de 149 actions
- ✓ Monsieur A THIRION propriétaire de 30 actions a cédé 29 actions à la société LOGITAINER et une action à M. Roger DELORME absent et non représenté.
- ✓ Monsieur Pierre PREVOST propriétaire de 50 actions
- ✓ Mademoiselle Christine RACH propriétaire de 50 actions
- ✓ Monsieur Alain PALOU propriétaire de 25 actions
- ✓ Monsieur Jean – Louis VENDROME propriétaire de 20 actions a cédé 15 actions à Monsieur Alain PALOU, 4 actions à Monsieur Alexandre KEITA et 1 action à Monsieur Sylvain LEDANTEC, absent et non représenté.

TOTAL égal à 500 actions sur 500 représentant 100 % du capital social.

Notre Commissaire aux Comptes, Monsieur Philippe GALLIENNE du cabinet MDA et notre Expert Comptable, Monsieur Jean Marc AUBAULT du cabinet KPMG Le Havre sont également présents.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Alexandre KEITA, Président Directeur Général.

~~Monsieur~~ Monsieur Jean Marc AUBAULT et Monsieur PREVOST acceptent la fonction des scrutateurs et Mademoiselle RACH, la fonction de secrétaire.

Les associés présents ont signé une feuille de présence qui est émargée par le président, le scrutateur et la secrétaire de séance.

Les associés présents, (ou représentés), détenant 500 actions représentant 100% du capital social, l'assemblée peut délibérer.

En ouverture de séance le président rappelle l'ordre du jour :

- a. Lecture des rapports du Conseil d'Administration.
- b. Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, Monsieur Philippe GALLIENNE du cabinet MDA
- c. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
- d. Approbation des comptes et résultats de l'exercice écoulé soit du 01/01/00 au 31/12/00.
- e. Affectation des Résultats.
- f. Proposition de modification des statuts
- g. Nomination éventuelle de nouveaux Administrateurs pour le Conseil d'Administration.

Il dépose le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres adressées aux actionnaires,
- Les procurations envoyées par les actionnaires,
- Le procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} mars 2001

Le Président donne lecture du PV du Conseil d'Administration et donne la parole aux associés qui demandent au président un commentaire des comptes et un point sur les affaires LEBOURGEOIS et AML.

Le président informe les actionnaires que l'argent qui a été apporté en compte courant pour régler l'affaire LEBOURGEOIS a été versé par l'intermédiaire de la CARPA. La main levée est imminente et a nécessité le versement de frais.

Ensuite, le Commissaire aux Comptes donne lecture du rapport général ainsi que du rapport spécial.

Puis la parole est passée aux Associés, qui après un large tour d'horizon, passent au vote des résolutions suivantes :

Première résolution :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du bilan et des comptes de résultats, de l'exercice écoulé, les approuve dans toute leur partie.

Cette résolution est votée à l'unanimité.



Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes pour l'exercice écoulé donne quitus aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour sa mission.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale, décide à l'unanimité de l'affectation du résultat c'est à dire la mise en réserve de 235.152 Frs.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

La proposition de modification des statuts a été rejetée dans l'attente de la nouvelle loi.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

La nomination de Monsieur Roger DELORME en qualité d'administrateur au Conseil d'administration a été votée à l'unanimité en remplacement de Monsieur Alain THIRION démissionnaire et ce à compter du 02 avril 2001.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun actionnaire ne demandant plus la parole, l'Assemblée Générale ordinaire est déclarée close par le Président à 12h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès Verbal, signé par le Président, le scrutateur et la secrétaire.

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

A. KATA

